

Université d'été de Tunisie (25-28 août 2008) **Propositions de l'Atelier 4 « Ressources scientifiques »**

1) La première proposition est, aux yeux des participants à l'atelier, essentielle. Les logiciels et les ressources pédagogiques utilisés et produits doivent être libres. Les standards et les formats de données doivent être ouverts.

Trois raisons motivent cette proposition :

- **les coûts** : si libre ne signifie pas nécessairement gratuit, on peut cependant toujours se procurer gratuitement un logiciel ou une ressource libre ;

- **le caractère opérationnel** de la production de contenus pédagogiques : **travailler ensemble sur des ressources suppose des modalités de propriété intellectuelle qui le permettent** ; c'est le cas des licences de type GPL ou Creative Commons ;

- le libre, ses modalités de réalisation et ses réponses en terme de droit d'auteur, est **en phase avec la philosophie générale d'un projet** de solidarité numérique, partage, coopération, échange, travail collaboratif.

Soit :

- des contenus pédagogiques sous licences de type Creative Commons ;
- des applications informatiques libres sous GPL (ou autres licences libres, la GPL étant la plus utilisée de par le monde) d'abord ; éventuellement des logiciels propriétaires au cas par cas ; tous les logiciels sont multiplateformes.

Concernant spécifiquement **les TBI**, l'atelier suggère que les logiciels des tableaux soient multiplateformes, libres mais pas nécessairement (même si cela peut alors poser des problèmes juridiques de portage des logiciels pédagogiques libres). Tous les logiciels pédagogiques, libres et propriétaires, ont vocation à fonctionner sur le tableau. Enfin, l'interopérabilité des tableaux nous semble une condition du déploiement à grande échelle des tableaux. Un consortium des constructeurs définissant des normes, des standards et des fichiers de données ouverts est une manière de créer une telle situation, la décision relevant bien entendu des constructeurs, confrontés à une décision importante en matière de stratégie commerciale.

2) Dans un souci de pérennité et de légitimation, l'atelier propose :

au plan institutionnel :

- un comité de suivi de l'Université d'été (avec des outils comme une liste de diffusion) ;

- une lettre d'Alain Madelin remerciant chaque ministère de sa participation et les informant des suites qui vont être données.

Au plan des enseignants « auto-producteurs » de leurs ressources :

- favoriser la création d'associations de « type Sésamath » ;

- favoriser leur coopération.

3) Développer des synergies entre les institutions, les ministères et les associations. Ces dernières constituent une **richesse** pour les systèmes éducatifs (une externalité positive). Les systèmes éducatifs ont un impératif intrinsèque de formation des enseignants, la production de ressources pédagogiques constituant une modalité

particulière de formation initiale et continue.

4) Organiser une université d'été en 2009.

5) Dans la suite immédiate de l'Université commencer à mettre en œuvre des projets, avec des chefs de projets, des objectifs identifiés, une organisation. Par exemple, alimenter Sankoré avec des ressources pédagogiques existantes. Mettre en œuvre un programme de e-learning, de formation de formateurs, sur les TBI et les outils libres « de prêt-à-porter pour faire du sur-mesure », qui seront mis à disposition des enseignants sur Sankoré.

Le 28 août 2008

Jean-Pierre Archambault

CNDP-CRDP de Paris

rapporteur de l'Atelier 4